



NOTRE AGENT GENERAL :
ASSURANCES JOURDAN GASSIN
17 RUE ALEXANDRE MARI
06339 NICE CEDEX 4

Tel : 04 92 17 36 00

CONTRAT : 3346021104
Catégorie : 04334
Société : AXA FRANCE IARD

PTF: 0006060244

SOC, ZPE

11 RUE JEAN CANAVESE
06100 NICE

ATTESTATION D'ASSURANCE
MULTIGARANTIES ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

AXA FRANCE IARD atteste que la personne dont l'identité est mentionnée ci-dessus est titulaire du contrat Multigaranties Entreprise de Construction N° 3346021104 .

Le contrat a pris effet le 01/01/2007 , il garantit :

Pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2015 et le 01/01/2016

- Sa responsabilité civile décennale pour travaux de bâtiment, qu'elle peut encourir en sa qualité de constructeur telle que visée à l'article 1792-1, 1er alinéa du Code Civil en vertu des articles 1792 et 1792-2 dudit code.

La garantie est conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant l'assurance de responsabilité obligatoire dans le domaine du bâtiment (article L 241-1 du Code des assurances) et fonctionne selon les règles de la capitalisation.

* Montant de la garantie : A hauteur du coût des réparations par sinistre

- Lorsque l'assuré est sous-traitant, le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après la réception au sens des articles 1792-6 du même code, dès lors que sa responsabilité est engagée du fait des travaux de construction qu'il a réalisés.

Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception (garantie gérée selon le régime de capitalisation).

* Montant de la garantie : 8746020 euros par sinistre



N° contrat : 3346021104
Portefeuille : 0006060244

Pour les dommages survenus à compter du 01/01/2015 et avant la date de résiliation ou dénonciation du contrat :

- Les dommages matériels à la charge de l'assuré en vertu des dispositions des articles 1788 à 1790 du Code Civil atteignant les travaux de l'assuré, pour autant qu'ils n'aient pas été encore réceptionnés.
 - Les dommages subis après réception par les éléments d'équipement dissociables du bâtiment à la charge de l'assuré en vertu des dispositions de l'article 1792-3 du Code Civil.
 - Les dommages matériels intermédiaires survenant après réception et dont la responsabilité incombe à l'assuré.
 - Les dommages matériels subis après réception par les existants, compromettant leur solidité et qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs, et dont la responsabilité incombe à l'assuré.
 - Les dommages immatériels résultant directement d'un dommage entraînant le versement d'une indemnité au titre des garanties citées 8, 9, 10, 12, 13 ou 14 des conditions générales.
- * Montant unique pour l'ensemble des garanties : 874249 euros par année d'assurance.

- Sa responsabilité civile qu'elle peut encourir en raison des préjudices causés à autrui, avant ou après réception.

Sans pouvoir dépasser pour la garantie défense recours 24100 euros par année d'assurance

Sans pouvoir dépasser pour la garantie de faute inexcusable 903750 euros par victime et 903750 euros par année d'assurance.

- LES MONTANTS DE GARANTIE SONT CEUX FIXES AUX CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT.



N° contrat : 3346021104
Portefeuille : 0006060244

LE CONTRAT A POUR OBJET DE GARANTIR :

- les ouvrages réalisés suivant des procédés ou avec des produits ou matériaux de technique courante.
- les travaux de l'assuré relevant de ses activités indiquées aux conditions particulières du contrat (et rappelées en page suivante).
- les interventions de l'assuré sur des chantiers dont le cout global de l'opération de construction n'est pas supérieur à 9.200.000 euros.

La présente attestation est valable jusqu'au 01/01/2016 et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elles se réfèrent.

Fait à NICE , le 19/01/2015

Le directeur général délégué

JOURDAN-GASSIN ASSURANCES
Agence Générale AXA
17, rue Alexandre Mari
06359 NICE CEDEX 4
Tél. 0492173600 Fax 0493922193
Email : agence.jourdangassin@axa.fr



N° contrat : 3346021104
Portefeuille 0006060244

ACTIVITES GARANTIES

Maçonnerie, béton armé (sauf dallage de type industriel ou commercial), pose de béton précontraint préfabriqué.

Plomberie, installations sanitaires, vide-ordures

Peinture décorative intérieure/extérieure, hors RPE, lasure

Revêtements des murs et sols intérieurs en éléments durs y compris chapes rapportées (plâtre et anhydrite exclus)

Revêtements des murs et sols intérieurs en matériaux souples hors revêtements coulés, sportifs, conducteurs, anti rayons X ou anti usure

Installation d'électricité basse tension et moyenne tension de bâtiments (hors plancher ou plafond chauffant)

Carrelage, mosaïque, petite maçonnerie

Electricité

Travaux de charpente

Menuiserie bois et aluminium